



## Procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt-heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Martin du Fouilloux, sous la présidence de M. Patrice BERGEON, Maire de Saint Martin du Fouilloux, dûment convoqués le 28 février 2025.

### **Présents :**

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Serge SAVIN, Juan Maria DIAZ de CERIO et David CAILLON  
Mesdames Sandra MARTIN et Michèle DORET

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Monsieur Aurélien DANO (bon pour pouvoir à Serge SAVIN), Madame Marie PELTIER (bon pour pouvoir à Patrice BERGEON) et Madame Marlène MARTINEAU (bon pour pouvoir à Alain GENDRY)

### **Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Madame Sandra MARTIN

---

Après l'appel des présents et le constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025 :**

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

### **Ressources humaines : création d'un poste de rédacteur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétaire Générale de Mairie

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28h00 (28/35ème).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.



conclure un contrat avec le précédent prestataire, la Société Poitevine de Restauration Collective.

## **Rencontre avec la Présidente du Conseil Départemental du 10 mars 2025 : compte-rendu**

Monsieur le Maire et Monsieur le 2ème adjoint ont rencontré le lundi 10 mars 2025, Madame Coralie Dénoués, Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour discuter du carrefour accidentogène situé à la sortie de la commune en direction de la Ferrière-en-Parthenay.

Suite à l'installation de panneaux lumineux signalant les stops, une réfection des bandes axiales et bandes d'alertes sera faite, ainsi que la création d'une présignalisation marquage au sol et la création d'un pictogramme « STOP à 50m » au sol sur un rectangle de résine de couleur beige concernant l'axe Parthenay-Vasles.

Une réfection des bandes axiales et bandes rugueuses sera aussi faite pour l'axe Saint-Martin-du-Fouilloux-La Ferrière-en-Parthenay.

La rencontre a été, également, l'occasion de rappeler à la Présidente, la sollicitation de subventions pour les travaux de mise aux normes des sanitaires du stade.

Monsieur le Maire en a aussi profité pour faire une visite du site du projet de la future ALSH porté par la CCPG.

## **Réunion pour le site Bois-Pouvreau du 10 février 2025 : compte-rendu**

Monsieur le Maire rappelle la position du Conseil Municipal concernant le site de Bois Pouvreau (délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2024).

Lors de la réunion du 10 février 2025, qui avait pour but de restituer l'enquête menée auprès des communes propriétaires du site du Bois Pouvreau, Monsieur le Maire et Monsieur le 2ème adjoint ont réitéré le non-intérêt de la commune à s'investir dans sa gestion.

## **Conseil d'école du 17 mars 2025 : compte-rendu**

Monsieur le Maire informe que le conseil d'école a eu lieu ce soir.

Quelques travaux sont à prévoir (baie vitrée qui se fissure régulièrement, recherche de solution pour ne pas que ça se reproduise).

Les nombreux projets scolaires ont été présentés, également, à l'assemblée.

Il y a une petite baisse des effectifs, suite à la décision de ne pas recevoir les tout-petits en janvier 2025 (la classe des maternelles aurait été en sur-nombre).

Une demande pour installer des jeux dans la cour de l'école a été faite l'année dernière, l'entreprise qui est passée n'a pas donné suite, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence scolaire étant communautaire, c'est à la CCPG de s'en charger.

## Questions diverses

**Contrat entretien des locaux avec Nickelstar** : Monsieur le Maire informe que Nickelstar a commencé à nettoyer les locaux de la mairie. Il n'y a pas de remarque particulière pour l'instant.

**Démarchage assurance AXA sur la commune** : proposition de convention pour une prospection d'une mutuelle par dépôt dans la boîte aux lettres des habitants d'un flyer.

**Mise à disposition d'une plateforme pour broyer les végétaux** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une enquête sur les déchets verts, le SMC a fait l'acquisition d'un appareil pour broyer les végétaux qui est mis à disposition des collectivités. Les communes de Saurais, de la Chapelle-Bertrand avec St Martin du Fouilloux propose de trouver un lieu pour créer une plateforme pour stocker les déchets verts afin de les broyer lorsque l'appareil sera sur place. Une réunion est prévue le mardi 25 mars 2025 après-midi, à la mairie.

**Date prochain conseil municipal** : le lundi 7 avril 2025

La séance est levée à 22h30

Le Maire

Le Secrétaire

Patrice BERGEON

Sandra MARTIN